

Comité de liaison

Hydro-Québec – Union des producteurs agricoles

Rapport d'activité 2011



15 ans



3	Mot de la direction
4	Le comité de liaison
5	Bilan des travaux
5	Lignes de raccordement de parcs éoliens
6	Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier
6	Interventions dans les exploitations de culture de pommes de terre
7	Tensions parasites
9	Efficacité énergétique
10	Autres sujets
13	15 ans de collaboration
13	Les membres du comité de liaison des années précédentes
14	Les comités et groupes de travail issus du comité de liaison
15	Faits saillants de 1996 à 2011

Le comité de liaison

Créé en 1996, le Comité de liaison Hydro-Québec–Union des producteurs agricoles (UPA) est une table d'échanges qui a pour but de favoriser le dialogue entre les deux organisations et de constituer un forum sur tout sujet d'intérêt commun. Grâce notamment aux échanges d'information, au partage des points de vue sur différents dossiers et à l'examen plus approfondi de problématiques particulières, les travaux du comité de liaison permettent la création d'un climat propice à la conciliation et à l'adoption de positions communes sur des sujets qui intéressent l'UPA et Hydro-Québec.

Pour assurer son bon fonctionnement et le suivi des dossiers, le comité de liaison préconise la formation de comités de travail spécialisés, l'élaboration de protocoles d'entente ainsi que la rédaction de comptes rendus des rencontres statutaires qui précisent les actions à entreprendre. Le comité doit également rendre compte chaque année de ses activités par la publication d'un rapport diffusé auprès des deux organisations.

Mot de la direction

Hydro-Québec et l'Union des producteurs agricoles célèbrent cette année le quinzième anniversaire d'une fructueuse association.

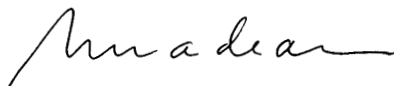
C'est à l'automne de 1995 que remontent les premières discussions en vue de former un comité chargé d'assurer une liaison permanente entre nos deux organisations. Des travaux préliminaires avaient alors permis de déterminer les dossiers prioritaires, les actions à mener à court et à long terme ainsi que les responsables des dossiers. Cet esprit de collaboration s'est concrétisé le 27 novembre 1996 par la signature du protocole d'entente sur la création du Comité de liaison Hydro-Québec – Union des producteurs agricoles.

Depuis quinze ans, Hydro-Québec et l'UPA n'ont cessé de développer des partenariats et d'emprunter des avenues novatrices. Des exemples concrets de cette collaboration sont rappelés dans le présent rapport d'activité.

Durant l'exercice 2011, le comité de liaison a été informé périodiquement de l'avancement des travaux liés à la révision de l'Entente Hydro-Québec – UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier. D'autres sujets ont été abordés, notamment les rôles et les responsabilités d'Hydro-Québec dans les projets éoliens. Un projet-pilote de service d'accompagnement en efficacité énergétique adapté au secteur agricole a également fait l'objet d'échanges.

Le comité de liaison a pris connaissance des résultats de diverses études, dont celles qui comprennent un diagnostic intégré des tensions parasites en production laitière et une analyse coût-bénéfice issue d'audits en efficacité énergétique à la ferme. Les membres du comité ont aussi passé en revue le rendement de différents programmes en efficacité énergétique de même que les activités de sensibilisation menées chez la clientèle agricole.

Ces quinze années de collaboration sont le fruit de la mobilisation soutenue de tous les membres du comité de liaison et des comités spécialisés mis en place au gré des besoins. Nous les remercions chaleureusement pour leurs diverses contributions.



Marie-José Nadeau
Vice-présidente exécutive –
Affaires corporatives et secrétaire générale
Hydro-Québec



Pierre Lemieux
Premier vice-président général
Union des producteurs agricoles

2011 *Le comité de liaison*



Principaux sujets traités en 2011

Le comité de liaison Hydro-Québec – UPA a tenu deux rencontres en 2011. Les principaux sujets traités ont été :

- *les lignes de raccordement de parcs éoliens ;*
- *la révision de l'Entente Hydro-Québec – UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier ;*
- *les interventions d'Hydro-Québec dans les champs de pommes de terre.*

Lignes de raccordement de parcs éoliens

La construction de parcs éoliens et leur raccordement au réseau d'Hydro-Québec font l'objet de processus distincts de participation du public et d'autorisations gouvernementales. L'Union des producteurs agricoles (UPA) remet en question cette façon de faire. Elle souhaite que les prochains projets éoliens intègrent les travaux du promoteur et ceux d'Hydro-Québec afin de permettre une analyse globale.

Hydro-Québec a expliqué aux membres du comité de liaison quelles sont ses responsabilités en matière de projets éoliens et a présenté le cadre juridique applicable. Le gouvernement du Québec, dans sa stratégie énergétique, lui confère deux rôles dans le développement de la filière éolienne :

- effectuer des achats d'électricité auprès des promoteurs au moyen d'appels d'offres ;
- intégrer l'énergie éolienne à son réseau de transport d'électricité.

Les deux composantes des projets, soit la construction d'un parc éolien par le promoteur et la construction d'une ligne de raccordement au réseau par Hydro-Québec, sont séparées pour répondre à ces rôles distincts.



Le promoteur et Hydro-Québec doivent, chacun de son côté, obtenir des autorités responsables les autorisations requises pour la réalisation de leurs projets et procéder à leurs consultations publiques. Dans le cas de projets éoliens, Hydro-Québec n'est pas en mesure de proposer des options de tracés de lignes avant que certains aspects du projet ne soient fixés par le promoteur. Sa démarche d'information et de consultation relative aux tracés de lignes ne peut donc être faite avant cette étape.

Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier

Les discussions se sont poursuivies quant à la révision de l'Entente Hydro-Québec – UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier, de façon plus intensive à l'automne 2011. Hydro-Québec et l'UPA souhaitent parvenir à un accord au cours du premier semestre de 2012. Les échanges ont porté notamment sur les compensations financières et sur leur mode de calcul.

Interventions dans les exploitations de culture de pommes de terre

Hydro-Québec a présenté à l'UPA le cadre législatif et réglementaire (fédéral et provincial) auquel elle est soumise lorsqu'elle intervient dans les exploitations de culture de pommes de terre en zone de culture protégée¹. Elle a expliqué le contexte historique, la nature des interventions dans ces zones, les démarches auprès des autorités ainsi que la participation de l'entreprise aux comités établis par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et l'Agence canadienne de l'inspection des aliments (ACIA).

Hydro-Québec poursuivra ses échanges avec la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec (FPPTQ) afin d'informer ses représentants des démarches en cours et de discuter des modalités d'application de la réglementation lorsqu'elle intervient dans les zones de culture protégée. Une première rencontre à cette fin a eu lieu en juin 2011.



1. Zone déterminée en vertu de l'article 7 de la *Loi sur la protection sanitaire des cultures*.

Tensions parasites

Reprise des activités du comité spécialisé sur les tensions parasites

Le comité spécialisé sur les tensions parasites a repris ses activités en octobre 2011. Cette première réunion a servi à établir les priorités d'action pour les prochains mois. Le comité regroupe les personnes suivantes :

- Kodjo Agboussou, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et représentant du MAPAQ au comité;
- Yves Gagnon, du MAPAQ;
- Isabelle Bouffard et Gilles Guimond, de l'UPA;
- Yvan Charbonneau et Josée Pépin, d'Hydro-Québec;
- Anne Gagné, du réseau Agriconseils Mauricie.

Le comité spécialisé sur les tensions parasites a été créé en 1996. Il a le mandat de dresser un plan d'action destiné à résoudre les problèmes de tensions parasites et de tensions de contournement sur les fermes québécoises, et d'instaurer une démarche rigoureuse de soutien technique aux exploitants en difficulté.

Suivi des dossiers de producteurs en 2011

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, le MAPAQ a effectué des interventions touchant les tensions parasites dans 114 exploitations agricoles. À la demande du MAPAQ ou de clients, Hydro-Québec est intervenue dans 16 dossiers. De ce nombre, 6 cas ont nécessité des corrections au réseau de distribution d'électricité.

NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS EN 2011	
Producteurs ayant sollicité le MAPAQ	119
Exploitations dans lesquelles le MAPAQ est intervenu	114
Dossiers dans lesquels Hydro-Québec est intervenue	16
Cas ayant nécessité des corrections au réseau de distribution d'Hydro-Québec	6

***Diagnostic intégré des tensions parasites
en production laitière***

Les membres du comité de liaison et du comité spécialisé sur les tensions parasites ont pris connaissance des résultats d'un projet réalisé par Agrinova sur la pertinence de l'approche globale de diagnostic des tensions parasites en production laitière. Cinq entreprises laitières de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont servi d'exploitations de référence pour les fins de cette étude.

Le projet s'appuyait sur les travaux du comité spécialisé sur les tensions parasites. Il visait à :

- établir l'état de la problématique des tensions parasites au Québec et plus précisément au Saguenay–Lac-Saint-Jean ;
- proposer une démarche de diagnostic intégré des tensions parasites propre à la production laitière ;
- mettre en application cette démarche auprès des cinq entreprises laitières du projet.

En plus des constats et des recommandations formulés dans le rapport d'étude, les auteurs précisent que les symptômes observés chez les troupeaux laitiers sont souvent liés à des facteurs autres que la présence de tensions parasites. Il importe donc de respecter rigoureusement l'approche globale qui préconise l'examen de l'ensemble des causes susceptibles d'affecter la santé et la productivité d'un troupeau. L'équipe de travail multidisciplinaire mise en place pour ce projet était composée de ressources d'Agriconseils Mauricie, du MAPAQ, d'Hydro-Québec et de Valacta.



Effacité énergétique



Activités d'efficacité énergétique dans le marché agricole

L'efficacité énergétique en milieu agricole a continué de susciter l'intérêt du comité de liaison. Les membres du comité ont été informés des modifications aux programmes d'efficacité énergétique qui ont eu lieu en 2011 ainsi que des résultats annuels. Les différents programmes offerts ont permis des économies d'énergie de l'ordre de 8,5 GWh au cours de l'année écoulée et ont conduit à des remises en argent de plus de 1,5 million de dollars auprès de la clientèle agricole.

Service d'accompagnement en efficacité énergétique

L'UPA souhaite l'établissement d'un service d'accompagnement en efficacité énergétique adapté au secteur agricole. Un projet-pilote de la Fédération de l'UPA de la Mauricie, visant la mise en place d'un tel service dans les secteurs laitiers, porcins et avicoles, a été discuté au comité de liaison. Une trentaine d'entreprises issues de ces domaines pourraient y prendre part, sur une période d'environ quinze mois. Hydro-Québec a signifié son intérêt à participer au projet-pilote.

Étude sur la rentabilité d'audits à la ferme

À l'automne 2009, l'UPA a lancé un projet soutenu par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec et le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques. L'objectif général était de réaliser une analyse coût-bénéfice d'un audit en efficacité énergétique effectué à la ferme. L'analyse a porté sur un total de 25 entreprises agricoles associées à cinq types de production (avicole, porcine, laitière, grandes cultures et acéricole). Le projet s'est terminé à la fin de 2010. Les étapes de réalisation, les résultats obtenus ainsi que les recommandations issues de cette étude ont été présentés à Hydro-Québec.

Autres sujets

Comité de gestion des baux agricoles – MRC de Beauharnois-Salaberry

En 1998, la MRC de Beauharnois-Salaberry et Hydro-Québec ont conclu un protocole d'entente accordant à la MRC la gestion de certaines propriétés d'Hydro-Québec situées sur son territoire, pour une durée de 20 ans. Avant la conclusion de cette entente, des échanges avaient eu lieu au sein du comité de liaison quant à l'intégration de certaines précisions au contrat de gestion et à la détermination d'un mécanisme de suivi.

Le contrat de gestion prévoit la composition d'un comité de gestion des baux agricoles, les obligations de la MRC en tant que gestionnaire ainsi que les modalités de location des propriétés d'Hydro-Québec, dont la plupart sont des terres agricoles louées à des producteurs locaux depuis plus de 20 ans.

L'UPA a fait part à Hydro-Québec de certains irritants liés à la gestion des baux agricoles. Hydro-Québec a entrepris des démarches auprès de la MRC afin de trouver des solutions à la satisfaction des parties. Ces discussions se poursuivront en 2012.

Infrastructure de mesurage avancée

Le projet d'infrastructure de mesurage avancée (IMA) d'Hydro-Québec a été présenté au comité de liaison. Cette nouvelle infrastructure est une solution globale qui intègre plusieurs aspects de mesurage de la consommation, depuis les données du compteur jusqu'au système de facturation d'Hydro-Québec.

Cette infrastructure permettra d'effectuer diverses opérations à distance, telles que la relève de compteurs, et assurera à terme la gestion à distance des emménagements et déménagements ainsi que la détection et la localisation des pannes. Hydro-Québec a décrit les équipements à mettre en place — dont 3,8 millions de compteurs de nouvelle génération — ainsi que les étapes de déploiement de la nouvelle infrastructure. La décision de la Régie de l'énergie dans ce dossier est attendue en 2012.

Le comité de liaison compte suivre l'évolution du projet. L'UPA propose qu'Hydro-Québec présente le projet à ses fédérations régionales et réponde aux questions qu'il soulève.

L'UPA du futur

Le projet «L'UPA du futur» a fait l'objet d'une résolution au Congrès 2010 de l'UPA. Il prolonge une réflexion en profondeur sur la structure de l'organisation et sur son adaptation au contexte actuel de la production agricole au Québec. Les principaux changements envisagés ont été abordés au comité de liaison :

- l'harmonisation des territoires des fédérations régionales de l'UPA à ceux des régions administratives ;
- la transformation des syndicats de base en syndicats locaux afin qu'ils deviennent la porte d'entrée des producteurs pour le traitement des dossiers généraux et sectoriels qui les préoccupent ;
- l'harmonisation du territoire des syndicats locaux avec ceux des MRC.

Le comité de liaison suivra de près la progression de ce dossier.

Appels d'offres et programme d'achat d'électricité d'Hydro-Québec

Hydro-Québec a fait état des étapes franchies et à venir dans le cadre des appels d'offres liés au programme d'achat d'électricité d'Hydro-Québec. En voici un résumé.

**Énergie éolienne :
trois appels d'offres depuis 2004**

En 2004, Hydro-Québec a lancé son premier appel d'offres pour la production d'énergie éolienne. Elle a retenu huit offres pour un total de 990 MW. Un projet a été annulé à la demande du promoteur en 2010 (parc éolien des Méchins).

En 2008, quinze soumissions répondant au second appel d'offres ont été retenues pour un total de 2 004 MW.

En 2011, à la suite de l'appel d'offres visant les initiatives autochtones et communautaires pour la production d'énergie éolienne, Hydro-Québec a signé douze contrats, dont un pour la réalisation d'un projet autochtone de 24 MW et onze pour des projets communautaires totalisant 267,4 MW. Les livraisons d'électricité doivent débiter entre le 1^{er} décembre 2013 et le 1^{er} décembre 2015.

Cogénération : six contrats signés

Les contrats de cogénération totalisent 52,9 MW et leurs livraisons débuteront en 2012. L'appel d'offres avait été fait en avril 2009.

Achat d'électricité de petites centrales hydroélectriques de 50 MW ou moins

Ce programme d'achat d'électricité, lancé en juillet 2009, vise l'acquisition d'un bloc d'énergie produite au Québec en lien avec de nouveaux projets hydroélectriques soumis par des municipalités ou par des communautés autochtones. En juillet 2010, treize projets ont été retenus par Hydro-Québec.

Achat d'électricité de centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle

En décembre 2011, conformément à un décret du gouvernement du Québec, Hydro-Québec a lancé un programme d'achat de 150 MW d'électricité produite au Québec à partir de centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle. Chaque projet est limité à un maximum de 50 MW. La durée des contrats peut varier de 15 à 25 ans.



15 ans de collaboration



Les membres du comité de liaison des années précédentes

De nombreuses personnes ont apporté leurs contributions aux travaux du comité de liaison depuis sa mise sur pied en 1995.

MEMBRES D'HYDRO-QUÉBEC		MEMBRES DE L'UPA	
Jean Fontaine <i>Coordonnateur, 1996-2000</i>	Noël Bélanger <i>Secrétaire, 1997, 1998 et 2001</i>	Patrice Dubé <i>Coordonnateur, 1996-1999</i>	Jacques Dion <i>Membre, 1996-1997</i>
Maria Vaccaro <i>Coordonnatrice, 2001-2007</i>	Michel Giguère <i>Secrétaire, 1999-2000</i>	Gilbert Lavoie <i>Coordonnateur, 2000</i> <i>Membre, 2001-2008</i>	Mario Hébert <i>Membre, 1996-1998</i>
Mark Saucier <i>Membre, 1996-1999 et 2005-2010</i>	Yves DesRochers <i>Secrétaire, 2002-2004 et 2006-2009</i>	Marie-Ève Gaboury-B. <i>Coordonnatrice, 2001-2002</i>	Antoine Doyon <i>Membre, 1998-2004</i>
André Vallée <i>Membre, 1996-2008</i>	Jean-Philippe Rousseau <i>Secrétaire, 2005</i>	Marie-Claude Morin <i>Coordonnatrice, 2003</i>	Charles Cantin <i>Membre, 1999</i>
Chantal Guimont <i>Membre, 1997-2003</i>		Seddik Khalloufi <i>Coordonnateur, 2004</i>	Serge Lebeau <i>Membre, 2000</i>
Louise Hotte <i>Membre, 2004</i>		David Tougas <i>Coordonnateur, 2010-2011</i>	Martine Mercier <i>Membre, 2002-2007</i>
		Gratien D'Amour <i>Membre, 1996-2001</i>	Noël Landry <i>Membre, 2005-2006</i>
			Maurice Vigneault <i>Membre, 2007-2009</i>

Les comités et groupes de travail issus du comité de liaison

Le comité de liaison a mis sur pied onze comités pour approfondir certains sujets ou dossiers particuliers au cours des quinze dernières années.

COMITÉ SPÉCIALISÉ OU GROUPE DE TRAVAIL	PÉRIODE D'ACTIVITÉ
Comité spécialisé sur les tensions parasites	Depuis 1996
Comité spécialisé sur la révision de l'entente Hydro-Québec – UPA	1997-1999 et depuis 2009
Comité spécialisé sur l'efficacité énergétique en milieu agricole	1998-2009
Comité de travail sur les problématiques agricoles dans la région du Suroît	1998
Comité verglas	1998
Comité de travail sur la tarification des activités d'entreposage et d'emballage	1999
Comité technique sur le contournement des structures	1999-2000
Comité sur l'interprétation des dispositions de l'entente Hydro-Québec – UPA	Depuis 1999
Comité de suivi du représentant de l'UPA au chantier	2000-2005
Comité technique sur la mise en culture des nouvelles emprises	2000-2002
Comité spécialisé sur les mesures d'urgence	2000-2002

1996-2011

Faits saillants

1996



- Création du Comité de liaison Hydro-Québec – UPA à la suite de la signature, le 27 novembre 1996, d'un protocole d'entente par André Caillé, président-directeur général d'Hydro-Québec, et Laurent Pellerin, directeur général de l'UPA. Il s'agit du premier comité de liaison mis sur pied par Hydro-Québec.
- Après plusieurs discussions tenues avec l'UPA et au sein du comité de liaison, Hydro-Québec accepte d'appliquer le tarif domestique à l'ensemble des exploitations agricoles, sauf celles qui ont des activités de nature commerciale ou industrielle dont la demande en puissance est supérieure à 10 kW.

1997

- Dépôt du rapport du comité spécialisé sur les tensions parasites préconisant une approche globale de soutien technique relatif aux tensions parasites en milieu agricole. Les travaux du comité ont également permis d'élaborer une stratégie de communication pour mieux informer les producteurs et les intervenants sur les tensions parasites.
- Amorce de la révision de l'Entente Hydro-Québec – UPA sur le passage des lignes de transport et de répartition en milieu agricole et forestier, conclue en 1986.

1998



- Tempête de verglas sur le sud-ouest du Québec. Le territoire touché s'étend de l'Outaouais à la Beauce et compte environ 17 000 exploitations agricoles, soit près de la moitié des fermes du Québec. Près de 75 % du réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec est perturbé. Quelques initiatives sont alors déployées :
 - mise en place d'un centre d'urgence par l'UPA ;
 - fourniture de matériel par Hydro-Québec et affectation d'une partie de son personnel à l'opération de l'UPA ;
 - conclusion d'ententes particulières entre Hydro-Québec, l'UPA et les fédérations concernées afin de reconstruire rapidement des portions du réseau de transport.
- Mise en œuvre de l'entente entre Hydro-Québec et la MRC de Beauharnois-Salaberry sur la gestion des terres du bassin du canal de Beauharnois en tenant compte des préoccupations des producteurs agricoles locataires de parties de terres appartenant à Hydro-Québec.

1996-2011

Faits saillants

1999



- Publication de la version révisée de l'Entente Hydro-Québec – UPA sur le passage des lignes de transport et de répartition en milieu agricole et forestier. Les modifications apportées portent essentiellement sur les volets liés à l'atténuation des impacts et à la compensation des propriétaires. L'entente est maintenant connue sous le nom d'Entente Hydro-Québec – UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier.

2000

- Création d'un comité spécialisé tripartite Hydro-Québec – UPA – MAPAQ sur les mesures d'urgence. Ce comité, appuyé par le comité de liaison, examine la pertinence de mettre en place une procédure d'information et d'échange de services en situation de sinistre.

2001



- Publication d'un cadre de référence sur la tarification appliquée au secteur agricole réalisé par Hydro-Québec et l'UPA. Ce cadre expose de façon synthétique les modalités d'application du règlement tarifaire aux exploitations agricoles.
- Signature par Hydro-Québec, l'UPA et le MAPAQ d'un protocole sur les suivis préventifs liés à la mise en service de la ligne des Cantons-Hertel à 735 kV (tronçon Saint-Césaire–Hertel). On veut s'assurer que la nouvelle ligne n'engendre pas de tensions parasites susceptibles d'affecter le comportement animal. Cette initiative est le fruit de travaux d'un comité technique mis sur pied par le comité de liaison.

1996-2011

Faits saillants

2002

- Dépôt du rapport du comité spécialisé sur les mesures d'urgence. On y trouve des mesures visant à faciliter les communications ainsi qu'à clarifier les rôles des différents intervenants en cas d'événements exceptionnels (verglas, vents violents, neige mouillée, etc.). Cette collaboration Hydro-Québec – UPA s'inscrit dans un contexte d'aide aux producteurs agricoles dans le but d'assurer la sécurité du public en matière d'approvisionnement de denrées de base.
- À la requête de l'UPA et de ses fédérations affiliées, signature d'un protocole d'entente entre Hydro-Québec et le MAPAQ prévoyant une aide financière aux producteurs qui demandent un déplacement de ligne de distribution pour construire un ouvrage étanche d'entreposage de fumier conforme au *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*.

2003

- Dépôt au comité de liaison des résultats préliminaires d'une étude réalisée par le comité spécialisé sur l'efficacité énergétique portant sur le potentiel de certaines mesures d'économie d'énergie en milieu agricole. Au vu des résultats préliminaires, les mesures qui ont le plus grand potentiel d'énergie touchent principalement le secteur des fermes laitières et porcines. À elles seules, ces mesures représenteraient environ 66 % du potentiel théorique d'économie d'énergie.

2004

- Parution de la brochure *Sélection et utilisation des moteurs électriques efficaces à la ferme* ainsi que de fiches techniques sur l'utilisation de matelas chauffants dans les maternités porcines et sur l'emploi de chauffe-eau à haute température pour le nettoyage d'équipements. Ces outils ont été réalisés par Hydro-Québec à la suite de discussions tenues avec des représentants du domaine agricole. Ils ont été diffusés conjointement avec l'UPA.

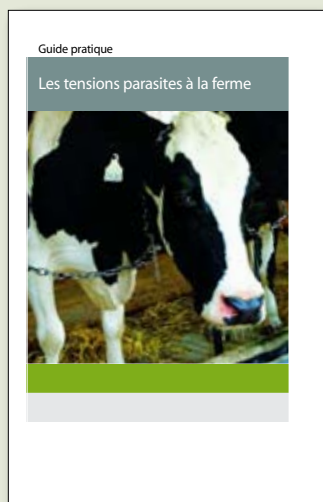
2005

- Acceptation, par le comité de liaison, de la présence d'un représentant de l'UPA sur un chantier de construction de lignes de transport d'électricité en milieux agricole et forestier. Cette nouvelle pratique a pour but de faciliter les accords de gré à gré entre les producteurs et Hydro-Québec, en plus de créer un lien supplémentaire entre ces derniers. Elle fait suite à un projet-pilote mis en œuvre durant la construction de la ligne des Cantons-Hertel.

1996-2011

Faits saillants

2006



- Discussions au sein du comité spécialisé sur les tensions parasites (réunissant des représentants de l'UPA, d'Hydro-Québec et du MAPAQ) pour clarifier les rôles et les responsabilités de chaque intervenant dans l'approche globale pour le traitement des cas de tensions parasites. Le guide pratique *Les tensions parasites à la ferme* est lancé au Salon de l'agriculture de Saint-Hyacinthe.
- Intégration d'un volet agricole au nouveau programme Produits efficaces prévu par le Plan global en efficacité énergétique d'Hydro-Québec. Ce volet est élaboré en partenariat avec l'UPA, le MAPAQ, l'Institut de technologie agroalimentaire et le Centre de recherche et développement en agriculture.

2007

- Adoption par le comité de liaison d'un cheminement uniforme pour les demandes de producteurs qui se croient aux prises avec un problème de tensions parasites. Ce document a été réalisé par le comité spécialisé sur les tensions parasites.

2008

- Poursuite des discussions sur la fréquentation des emprises par des utilisateurs non autorisés. Le comité de liaison amorce des démarches en vue de trouver des moyens de contrôle et de produire des outils de sensibilisation du public à cette question.

2009

- Création d'un comité technique de révision de l'*Entente Hydro-Québec – UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier*. Il s'agit de la deuxième refonte majeure depuis la conclusion de l'entente en 1986.

2010

- Poursuite de la révision de l'*Entente Hydro-Québec – UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier*.
- Discussions sur les modalités de prolongement du réseau de distribution triphasé en milieu rural et sur les suites des appels d'offres pour la production d'énergie éolienne.



Pour toute information sur les travaux du Comité de liaison Hydro-Québec – Union des producteurs agricoles, veuillez communiquer avec :

Josée Pépin

Hydro-Québec
Téléphone: 514 289-2211, poste 4200
Télécopieur: 514 289-4488
Courriel: pepin.josée@hydro.qc.ca

Isabelle Bouffard

Union des producteurs agricoles
Téléphone: 450 679-0540, poste 8294
Télécopieur: 450 679-4943
Courriel: ibouffard@upa.qc.ca

Préparé en collaboration avec
l'Union des producteurs agricoles
et le groupe – Affaires corporatives
et secrétariat général d'Hydro-Québec

Mai 2012
2012G032F